



COG 2023/2027 :

Des embauches en trompe l'œil, ou comment la direction crée l'illusion...

Dans le dernier CODIR'ect, le Directeur annonce « le vote positif » du Conseil d'Administration de la CNAV et de la CNAM concernant les prochaines COG Vieillesse et Maladie.

Un bel élan d'optimisme directorial car si les COG ont effectivement été votées, ce fut dans la douleur et même de justesse !

En effet, face aux votes défavorables de la grande majorité des organisations syndicales de salariés, ce n'est que grâce aux votes abstentionnistes de certains administrateurs que les représentants employeurs sont arrivés à faire adopter la COG Maladie.

Quant à la COG de la Branche Retraite, les administrateurs employeurs n'ont pu la faire adopter qu'avec une toute petite voix d'avance d'une personne qualifiée, face au vote d'opposition de tous les syndicats de salariés !

La CGT qui dénonce depuis longtemps et souvent seule l'insuffisance des moyens techniques, humains et budgétaires au regard de la charge de travail ne peut être que satisfaite de voir qu'elle a été rejointe dans ce combat. La bataille de la réforme des retraites est passée par là...

Situation inédite et ...positive !

Le Directeur annonce ensuite l'application du CPG Vieillesse à la CARSAT-RA en termes d'effectifs.

Deux vagues de recrutements en CDI :

- 80 embauches en tout d'ici l'automne : 40 strictement dans le cadre de la Réforme des retraites (agences et siège) et 40 en Gestion Vieillesse.
- Plus 20 postes en CDD dans le cadre de la Réforme des Retraites » pour la fin de l'année.

Pour autant, il est aussi prévu dans le CPG que la CARSAT devra rendre 17 postes dès 2026 !

Pour les 40 postes en Gestion Vieillesse, précisons il ne s'agit pas de créations de postes mais de remplacement d'agents qui partent ou qui sont déjà partis (retraite, démission, mutations). Beaucoup de ces agents n'ont pas encore été remplacés et les recrutements annoncés viendront combler les postes laissés vacants.

Pour les 40 postes "réforme des retraites", les embauches vont être anticipées au regard des départs. Pour la CGT, le principe de cette démarche est positif notamment pour la transmission du savoir compte tenu des nombreux départs à la retraite des salariés du Processus Retraite.

Néanmoins, l'arrivée de nouvelles recrues imposera pour beaucoup un temps nécessaire et légitime de formation et d'accompagnement technique, ce qui pour la CGT aurait mérité plus de moyens.

Que penser de cette annonce ? Est-une bonne nouvelle ?

Pour la CGT : Pas vraiment.

Pourquoi ?

Parce qu'à la fin de la COG en 2027, la CARSAT devra rendre encore 17 postes après trois COG qui ont imposé de véritables saignées à l'organisme (-64 postes pour la COG 2018/2022, -59 postes pour la COG 2014/2017 et enfin -63 postes pour la COG 2009/2013).

Ainsi depuis 2012, notre organisme a perdu 186 postes uniquement en Gestion Vieillesse.

La CGT estime que la suppression de 17 postes supplémentaires n'augure pas un changement de politique salariale : Pour le Ministère et la Caisse Nationale, il faut toujours faire plus avec moins !

La période qui s'annonce risque d'être toujours tendue en termes d'augmentation des charges de travail, de dégradations des conditions de travail et d'usure professionnelle et ce d'autant plus que les outils métiers ne sont pas à la hauteur.

Aussi, pour toutes ces raisons, la CGT ne partage donc pas l'optimisme estival du Directeur.



Lyon, le 28 juillet 2023